Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

# Comptes économiques et satellites du secteur primaire – Comptes régionaux des branches du secteur primaire (R-CBR-1)

## Description

Les Comptes régionaux des branches du secteur primaire (R-CBR-1) sont une statistique économique de synthèse, dont l'objectif principal est l'analyse au niveau cantonal (NUTS 3) du processus de production ainsi que de la formation du revenu des facteurs destiné à rétribuer le travail, le capital et le sol des branches du secteur primaire (01 agriculture, 02 sylviculture, 03 pêche et pisciculture). Les R-CBR-1 se basent sur une ventilation cantonale des Comptes des branches du secteur primaire (CBR-1), et forment la source pour le Produit intérieur brut au niveau des cantons (PIB cantonal, élaboré par les Comptes nationaux) pour les branches 01 à 03, selon l'optique des activités économiques. Les R-CBR-1 reprennent ainsi les concepts de base qui régissent le cadre central des Comptes nationaux (concept intérieur, limite de la production, concepts de valorisation, etc.), et se basent sur le Système européen des comptes nationaux et régionaux SEC 2010. Les comparaisons au niveau de la valeur ajoutée brute avec les autres branches de l'économie sont ainsi rendues possibles.
Introduits en Suisse en 2012, les R-CBR-1 sont élaborés par l'Office fédéral de la statistique.

**Disponible depuis:**
2000

**Caractères relevés:**

*Univers de base et activités économiques:*
Les établissements du secteur primaire selon les Recensements des entreprises:

- 01 Culture et production animale, chasse et services annexes
- 02 Sylviculture et exploitation forestière
- 03 Pêche et aquaculture

Egalement comprises dans les Comptes régionaux des branches du secteur primaire:

- La production marchande et pour usage final propre (autoconsommation) des petites unités de production agricole et des unités saisonnières (viticulture, apiculture, sylviculture), non compris dans l'univers de collecte des recensements des entreprises).
- La production pour autoconsommation des ménages non agricoles (fruits et légumes).

Ne sont pas compris dans les Comptes régionaux des branches du secteur primaire:

- La chasse (l'activité de chasse professionnelle est considérée comme négligeable en Suisse).
- La pêche à la ligne non-professionnelle (lacs et cours d'eau).
- La production d'alevins pour la repeuplement des eaux intérieures (lacs, cours d'eau).
- L'élevage d'animaux domestiques par les ménages non-agricoles pour autoconsommation ou animaux de compagnie (ovins, caprins, équidés, lapins, volaille).

*Regroupement de branches:*
Pour des raisons de protection des données, les R-CBR-1 sont ventilés selon deux

groupes de branches du secteur primaire:

- 01 (Agriculture) + 03 (Pêche et aquaculture)
- 02 (Sylviculture)

*Secteurs institutionnels :*
Les R-CBR-1 présentent de façon agrégée (économie totale) les unités du secteur primaire. La ventilation selon l'appartenance aux différents secteurs institutionnels des unités du secteur primaire est seulement disponible dans les comptes des branches du secteur primaire au niveau national (CBR-1), où la distinction des secteurs des sociétés non financières (S.11), des administrations publiques (S.13) et des ménages (S.14) est disponible. Toutefois, les deux optiques sont renseignées dans les R-CBR-1:

- l'optique selon les établissements, comprenant toutes les unités des secteurs S.11, S.13 et S.14
- l'optique selon les entreprises, comprenant les unités des secteurs S.11 et S.14, sous-ensemble qui correspond à la délimitation du secteur primaire selon le compte de production des Comptes nationaux (également défini comme «économie marchande»).

*Séquence comptable:*
Les caractéristiques suivantes sont disponibles pour ces deux groupes de branches:

- Compte de production (production totale, consommation intermédiaire, valeur ajoutée brute, consommation de capital fixe, valeur ajoutée nette)
- Eléments du compte d'exploitation (rémunération des personnes salariées, impôts et subventions sur la production)
- Le solde obtenu est le revenu des facteurs (valeur ajoutée nette au coût des facteurs)

*Paramètres disponibles:*

- Pour toute la séquence comptable: valeurs monétaires à prix courants
- Pour les opérations sur biens et services: valeurs monétaires aux prix de l'année précédente

## Méthodologie

**Méthodologie utilisée:**
Statistique de synthèse

**Sources principales:**

- Comptes régionaux de l'agriculture (CRA), OFS¨
- Comptes économiques de la sylviculture (CES), OFS
- Recensements des entreprises du secteur primaire, OFS
- Recensements de l'agriculture et relevés des structures agricoles, OFS
- Statistique forestière, OFS
- Statistique de la population et des ménages, OFS
- Statistique de la viticulture, OFAG
- Statistique de la pêche professionnelle, OFEV
- Bilan alimentaire, Agristat (USP)

**Degré de régionalisation:**
Cantonal

**Périodicité:**
Annuelle

**Période de référence:**
Année civile

**Pour approfondir la méthodologie:**
https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/be-f-07.04.00.01

## Politique de révision

**Révisions de routine (ou révision courante):**
Statuts des années sous revue au moment du bouclement et de la publication annuelle en septembre t (niveau de qualité respectivement de finalisation des données statistiques):

- t-1 (année précédente) = "Estimation"
- t-2 (année pré-précédente) = "provisoire"
- t-3 et années précédentes = "définitif"

Cohérence avec le cadre suisse: l'agrégation au niveau suisse des R-CBR-1 correspond aux CBR-1, et le rythme de révision des R-CBR-1 correspond à celui des CBR-1.

**Révisions méthodologiques (ou révisions fondamentales) et autres révisions non courantes:**
Les révisions méthodologiques sont coordonnées avec celles des CBR-1, qui sont en général coordonnées avec celles des Comptes nationaux. Elles garantissent l'adéquation avec la réalité économique, la comparabilité régionale et internationale ainsi que la comparabilité temporelle ; ces révisions peuvent être réparties en 2 catégories :

1. Les « révisions conceptuelles » sont induites par de nouvelles recommandations et normes internationales. Ces révisions sont effectuées tous les 5 à 10 ans. Le calendrier dépend de l'introduction de ces recommandations et normes au niveau international.
2. Les révisions « benchmark » impliquent l'introduction de nouvelles sources de données, de données révisées ou de nouvelles méthodes d'estimation. Ces révisions sont effectuées tous les 5 à 10 ans, si possible de manière simultanée aux révisions conceptuelles.

L'Office fédéral de la statistique a conduit des révisions des R-CBR-1 en 2014, 2020 et en 2025, en parallèle avec les révisions des CBR-1 et des Comptes nationaux.
Lors des révisions méthodologiques et autres révisions non courantes, les données concernées des années antérieures sont recalculées respectivement rétropolées selon les concepts et les nomenclatures du nouveau système, afin d'éviter des ruptures de niveau dans les séries et conserver la comparabilité temporelle.

**Prochaine révision méthodologique:** publication prévue en 2029-2030.

**Pour plus d'information sur les révisions:**
https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/be-f-07.04.00.01

## Bases légales

Loi sur la statistique fédérale du 9 octobre 1992 (LSF), Programme pluriannuel de la statistique fédérale (Comptes économiques et satellites du secteur primaire)

## Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)

Franz Murbach
+41 58 463 65 97
franz.murbach@bfs.admin.ch

Information: +41 58 463 62 66
agrar@bfs.admin.ch